

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 24155
---	--	----------------------------

SEANCE du : 16 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 10 septembre 2024.

ETAIENT PRESENTS

Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Anne-Marie BARBIER	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAudeau
Hélène BROUSSEAU	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN	Philippe BARON, pouvoir à Hélène BROUSSEAU	Marie JARRY, Pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX
Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS	Florence BAZZOLI	Stéphanie FILLON
Philippe ROBIN		

Secrétaire de séance : Anne-Marie BARBIER, assistée des services de la Ville

Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Acquisition de l'immeuble situé au 11 rue Bathilde BERNARD

Anne-Marie BARBIER présente le dossier.

Une déclaration d'intention d'aliéner a été reçue en mairie le 05/07/2024 pour un bien situé 11 rue Bathilde Bernard sur la parcelle cadastrée AI500. Il s'agit d'un local professionnel (ancienne salle de danse). La collectivité a manifesté son souhait d'exercer son droit de préemption.

En effet, la commune a engagé un projet de construction d'une nouvelle salle de sport et de danse. Pour des raisons budgétaires d'investissement et d'augmentation des coûts de construction le projet a été repoussé. Le comité de pilotage a d'ailleurs acté le 11/05/2022 le fait qu'il n'y avait pas de solution temporaire pour les associations de danse sauf si une opportunité se présentait. De plus, cet immeuble est situé non loin des établissements scolaires.

Suivant la délibération du Conseil Municipal du 08 juin 2020 déléguant au maire l'exercice du droit de préemption urbain, un arrêté de préemption a donc été pris le 30/08/2024 et a fait l'objet d'une notification auprès du notaire, du vendeur et des futurs acquéreurs ;

Il s'agit donc d'acquérir la parcelle cadastrée AI500 composée d'un terrain et d'un local professionnel à Mme MILLOT REBILLARD Elodie au prix figurant dans la demande d'intention d'aliéner soit CENT VINGT MILLE EUROS (120 000€).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** l'acquisition de l'immeuble situé 11 rue Bathilde Bernard, parcelle cadastrée AI500, pour un montant de CENT VINGT MILLE EUROS (120 000 €).
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération y compris l'acte notarié

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20240919-DG_DEL_2024_155-DE
 Date de télétransmission : 19/09/2024
 Date de réception préfecture : 19/09/2024

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Anne-Marie BARBIER



Le Maire,


Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20240919-DG_DEL_2024_155-DE
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024